



COMPTE RENDU DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE PONCHON
DU JEUDI 14 DÉCEMBRE 2017

COMMUNE DE PONCHON

Présents : Robert JOYOT, Maire.

Yannig MERLIN ; Colette JOLLIVET ; Geneviève DELABY; **Adjoint**s.

Bernard LECOCQ ; Nadège PERROTTE ; Olivier WAUTERS ; Jean-Claude GIRET ; Claudine LEFEBVRE ; Gérard SOUFFLET, **Conseillers**.

Excusés : Denis ROLLAND.

Alain CHOTEAU pouvoir à Colette JOLLIVET.

Absentes : Élodie THÉRY, Martine CANIVET et Jocelyne LHOTTE.

Secrétaire de séance : Geneviève DELABY.

Compte-rendu de la séance du Vendredi 27 Octobre 2017 : aucune observation.

~~~~~

1) **ASSAINISSEMENT**

**1-1 COMPTE ADMINISTRATIF**

|                           |              |
|---------------------------|--------------|
| Déficit de Fonctionnement | 53 012,64 €  |
| Déficit d'Investissement  | 57 581,33 €  |
| Déficit total             | 110 593,97 € |

Le Compte Administratif est **adopté** à l'unanimité.

**1-2 COMPTE DE GESTION**

Il correspond exactement au Compte Administratif. Le Compte de Gestion est **adopté** à l'unanimité.

**1-3 CLÔTURE DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT**

À l'unanimité, **le conseil municipal décide de** clore le Service de l'assainissement, et d'intégrer la comptabilité de l'assainissement dans la comptabilité générale de la Commune.

**1-4 DÉCISION BUDGÉTAIRE MODIFICATIVE**

À l'unanimité, **le conseil municipal décide** d'intégrer les déficits du Service de l'assainissement dans la comptabilité générale de la Commune, et constate la prise en charge de ce déficit, soit 110 593,97 € par la Communauté THELLOISE

**1-5 CONSTATATION DU TRANSFERT A LA THELLOISÉ DES RESULTATS COMPTABLES CUMULÉS DE L'ASSAINISSEMENT**

|                         |            |             |
|-------------------------|------------|-------------|
| <b>Investissement</b> : | Déficit de | 57 581,33 € |
| <b>Fonctionnement</b>   | Déficit de | 53 012,64 € |

|                                      |             |
|--------------------------------------|-------------|
| Régularisation de crédit de TVA pour | 327,02 €    |
| Déficit de Fonctionnement ramené à   | 52 685,62 € |

La Communauté THELLOISE est donc redevable à la Commune de PONCHON de la somme de 110 266,95 €, montant du déficit global de l'assainissement. **Accord, unanime, du conseil municipal.**

## 1-6 MISE À DISPOSITION DES BIENS DE L'ASSAINISSEMENT EN FAVEUR DE LA THELLOISE

Accord, unanime, du conseil municipal de valider la mise à disposition des biens, pour autoriser le Maire à signer le procès-verbal de mise à disposition des biens à la THELLOISE selon l'annexe jointe.

## 2) PRISE EN CHARGE DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018

Préalablement au vote du Budget Primitif 2018,

la Commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2017.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1<sup>er</sup> trimestre 2018, et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le Conseil municipal peut, en vertu de l'article L.162-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au Budget de 2018 selon le tableau ci-dessous :

| Libellé                    | Opérations | BP 2017 | Inscrits     |   | Limite 2018        |
|----------------------------|------------|---------|--------------|---|--------------------|
| Matériel Mobilier          | OP 023     |         | 11 500,00 €  | ¼ | 2 875,00 €         |
| Matériel Scolaires         | OP 032     |         | 1 500,00 €   | ¼ | 375,00 €           |
| École travaux              | OP 033     |         | 137 726,00 € | ¼ | 34 431,00 €        |
| Musée JOLY                 | OP 044     |         | 8 000,00 €   | ¼ | 2 000,00 €         |
| Église                     | OP 046     |         | 17 768,00 €  | ¼ | 4 442,00 €         |
| Chemins communaux          | OP 119     |         | 82 800,00 €  | ¼ | 20 700,00 €        |
| Éclairage public           | OP 139     |         | 48 000,00 €  | ¼ | 12 000,00 €        |
| Autres bâtiments communaux | OP 142     |         | 26 633,00 €  | ¼ | 6 658,00 €         |
| Accessibilité              | OP 143     |         | 10 000,00 €  | ¼ | 2 500,00 €         |
|                            |            |         |              |   | <b>85 981,00 €</b> |

À l'unanimité, le conseil municipal autorise le Maire à engager des dépenses en l'attente du vote du Budget Primitif 2018.

## 3) APPROBATION DE LA MODIFICATION N° 2 DU PLAN LOCAL URBANISME

À l'unanimité, le conseil municipal approuve la modification n° 2 du P.L.U

## 4) PROROGATION DE LA PROMESSE DE VENTE SIGNÉE AVEC FLINT IMMOBILIER.

Une promesse de vente a été signée le 03 Avril 2017, pour une durée de 12 mois, soit jusqu'au 03 Avril 2018. Compte-tenu des délais administratifs inhérents à la réalisation du lotissement du Larris, à l'unanimité, le conseil municipal approuve sa prorogation pour 6 mois supplémentaires, soit jusqu'au 03 Octobre 2018.

## 5) CONVENTION À SIGNER AVEC FLINT IMMOBILIER POUR LA RÉTROCESSION ULTÉRIEURE DE LA VOIRIE

La Commune pourrait vendre à FLINT IMMOBILIER l'assise foncière du lotissement du Larris. 33 lots à bâtir, des espaces publics, des réseaux et une voirie y sont prévus.

À l'unanimité, le conseil municipal approuve la signature d'une convention, prévoyant, à l'issue de la réalisation du lotissement du Larris, la rétrocession à la Commune des espaces public, des réseaux et de la voirie.

## 6) PROJET DE CARRIÈRE SUR BERTHECOURT

Les carrières CHOUVET envisagent l'ouverture d'une carrière de calcaire et de sablon à BERTHECOURT, sur un terrain de 14 hectares sur 25 ans, pour 73 500 tonnes par an, soit 1 800 000 tonnes au total.

L'avis du conseil municipal de PONCHON est sollicité :

☞ **Se prononcent favorables** : Robert JOYOT et Yannig MERLIN.

☞ **Se prononcent défavorables** : Colette JOLLIVET, Geneviève DELABY, Alain CHOTEAU, Nadège PERROTTE, Olivier WAUTERS, Jean-Claude GIRET, Claudine LEFEBVRE et Gérard SOUFFLET.

☞ **S'abstient** : Bernard LECOQC.

À la majorité, le conseil municipal se prononce défavorable sur l'ouverture d'une carrière à BERTHECOURT

7) **DOSSIER D'ACCESSIBILITÉ**

Dans l'attente d'un rendez-vous qu'il a sollicité auprès de la Préfecture, Robert JOYOT retire cette question de l'ordre du jour.

**INFORMATIONS / QUESTIONS DIVERSES**

1. Geneviève DELABY annonce l'installation à l'école de 2 rétroprojecteurs
2. Robert JOYOT évoque la question de l'installation d'un columbarium. Cette question sera reprise lorsque nous disposerons de devis.

Date présumée du prochain conseil municipal : **JEUDI 25 JANVIER 2018 à 20 h 30.**